



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-troisième session

Point 144 b) de l'ordre du jour

**Financement des Forces des Nations Unies  
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :  
Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

## **Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010**

**Rapport du Secrétaire général**

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui de la Mission . . . . .	6
C. Coopération avec les missions dans la région . . . . .	10
D. Budgétisation axée sur les résultats . . . . .	12
II. Ressources financières . . . . .	27
A. Vue d'ensemble . . . . .	27
B. Contributions non budgétisées . . . . .	28
C. Gains de productivité . . . . .	28
D. Taux de vacance de postes . . . . .	28
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique automne . . . . .	29
F. Formation . . . . .	30
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	31
H. Projets à effet rapide . . . . .	32



---

III. Incident survenu à Cana .....	33
IV. Analyse des variations .....	33
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	37
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/265 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes du Bureau des services de contrôle interne .....	38
Annexe	
Organigramme .....	45
Carte .....	47

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, dont le montant se chiffre à 646 580 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 412 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 833 fonctionnaires recrutés sur le plan national (y compris à des postes de temporaire).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et l'objectif de la FINUL est expliquée dans des cadres de budgétisation axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (opérations et appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

L'explication des variations enregistrées dans les ressources, aussi bien dans les ressources humaines que dans les ressources financières, se réfère s'il y a lieu aux produits spécifiques prévus par la Force.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08)	Montant alloué (2008/09)	Dépenses prévues (2009/10)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	298 188,3	341 337,0	327 967,7	(13 369,3)	(3,9)
Personnel civil	78 731,2	92 966,3	100 409,4	7 443,1	8,0
Dépenses opérationnelles	214 669,5	216 452,3	218 203,3	1 751,0	0,8
<b>Montant brut</b>	<b>591 589,0</b>	<b>650 755,6</b>	<b>646 580,4</b>	<b>(4 175,2)</b>	<b>(0,6)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	9 168,3	11 043,8	11 280,6	236,8	2,1
<b>Montant net</b>	<b>582 420,7</b>	<b>639 711,8</b>	<b>635 299,8</b>	<b>(4 412,0)</b>	<b>(0,7)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>591 589,0</b>	<b>650 755,6</b>	<b>646 580,4</b>	<b>(4 175,2)</b>	<b>(0,6)</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Postes temporaires<sup>c</sup></i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>					
Effectif approuvé 2008/09	–	18	1	2	<b>21</b>
Effectif proposé 2009/10	–	18	3	2	<b>23</b>
<b>Composantes</b>					
<b>Opérations</b>					
Effectif approuvé 2008/09	15 000	37	24	–	<b>15 061</b>
Effectif proposé 2009/10	15 000	36	27	–	<b>15 063</b>
<b>Appui</b>					
Effectif approuvé 2008/09	–	353	817	3	<b>1 173</b>
Effectif proposé 2009/10	–	353	803	3	<b>1 159</b>
<b>Total</b>					
Effectif approuvé 2008/09	15 000	408	842	5	<b>16 255</b>
Effectif proposé 2009/10	15 000	407	833	5	<b>16 245</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(9)</b>	–	<b>(10)</b>

<sup>a</sup> Effectif maximal autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978). Il a été élargi dans la résolution 1701 (2006) et prorogé dans des résolutions ultérieures du Conseil. La dernière prorogation de ce mandat, jusqu'au 31 août 2009, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1832 (2008).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (opérations et appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. Les variations d'effectifs par rapport au budget de l'exercice 2008/09, y compris les reclassements de postes, sont expliquées à la rubrique correspondant à chaque composante.

5. Par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a décidé d'établir une force intérimaire des Nations Unies pour le sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. Par sa résolution 1701 (2006), le Conseil a décidé, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'application de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. Par la même résolution, il a décidé que la Force devrait notamment, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer le déploiement des Forces armées libanaises dans tout le Sud-Liban parallèlement au retrait des Forces de défense israéliennes, assurer le respect de la Ligne bleue et aider les Forces armées libanaises à s'assurer que ne se trouve, dans le secteur situé entre la Ligne bleue et le Litani, aucun personnel armé, matériel ou armement non autorisés, prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles, et aider le Gouvernement libanais, sur sa demande, à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe.

6. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du commandant de la Force, du Directeur de la Division de l'appui à la Mission et du Directeur des affaires politiques et civiles, est situé à Naqoura, à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un petit bureau de la FINUL a été mis en place à Beyrouth, capitale du Liban et principal point d'entrée dans le pays par voies

maritime et aérienne. Le bureau est doté de personnel de liaison et de personnel politique, ainsi que de personnel d'appui qui est en contact avec les autorités d'immigration et les autorités douanières, les fournisseurs et les bureaux des Nations Unies à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la FINUL ou pour les rapatrier. On prévoit actuellement que le bureau dont la mise en place est en cours à Tel-Aviv deviendra opérationnel au cours de l'exercice 2009/10, et qu'il renforcera la liaison et la coordination avec l'armée israélienne et d'autres autorités gouvernementales concernées.

## **B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui de la Mission**

7. Au cours de l'exercice 2009/10, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles régulières de suivi de la cessation des hostilités et aidera les Forces armées libanaises en maintenant, dans son théâtre d'opérations, une zone d'exclusion de tout personnel armé, biens et armes autres que ceux de la FINUL et des Forces armées libanaises, en procédant à des patrouilles régulières, en étroite coopération avec les Forces armées libanaises, et en s'efforçant à prévenir toute violation de la Ligne bleue. Simultanément, le Groupe d'intervention navale poursuivra ses patrouilles et ses activités opérationnelles d'interdiction maritime dans la zone d'opérations maritimes de la FINUL. Dans l'exercice des activités opérationnelles prévues par son mandat, la Force continuera d'intensifier sa coopération et la coordination de ses opérations avec les Forces armées libanaises, et maintiendra un niveau élevé de liaison et de coordination avec les Forces armées libanaises et les Forces de défense israéliennes, en vue de maintenir la cessation des hostilités et de prévenir les violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. À cet égard, la FINUL continuera de faciliter et de diriger un mécanisme tripartite avec les représentants des Forces armées libanaises et des Forces de défense israéliennes.

8. Le montant des ressources prévues pour 2009/10, inchangé par rapport à l'exercice 2008/09, permettra de continuer à financer des opérations de la Force tout en poursuivant l'expansion de son quartier général, pour un coût estimatif de 9,8 millions de dollars, et la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives vertes. Bien que la FINUL continue à élargir et à renforcer sa coopération et coordination avec les Forces armées libanaises sur le terrain, on s'attend à ce que les effectifs militaires resteront relativement stables au cours de l'exercice 2009/10.

9. Le budget proposé pour 2009/10 prévoit des ressources pour la Cellule militaire stratégique, qui comprend 2 civils [1 D-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et 15 officiers d'état-major, conformément aux paragraphes 23 et 24 de la résolution 62/265 de l'Assemblée générale, en attendant que l'Assemblée examine, à sa soixante-quatrième session, le rapport approfondi sur le renforcement du Bureau des affaires militaires et son impact sur l'organisation du Bureau.

10. Le personnel civil de la FINUL continuera de fournir des avis politiques et des directives à la composante militaire et de mener un nombre croissant d'activités dans le domaine des affaires civiles et de l'information. La FINUL a en particulier identifié un besoin croissant d'activités visant à aider le Gouvernement libanais à étendre son autorité dans le sud du pays et à accroître les moyens mis à la

disposition des Forces armées libanaises pour assurer la sécurité dans la zone d'opérations de la Force, notamment a) le renforcement de la capacité de coordination civilo-militaire des Forces armées libanaises en restant en contact permanent avec ces dernières; b) des activités de formation en matière de gestion, de médiation et de règlement de conflits localisés à l'intérieur de sa zone d'opérations, afin d'accroître les moyens dont elle dispose pour mettre au point des projets communautaires au niveau local, l'objectif étant d'accroître la capacité des Forces armées libanaises d'organiser des formations pour sensibiliser les populations locales aux problèmes à l'origine du conflit et des formations en matière d'action préventive et de médiation; c) la réalisation d'une série d'études financées par des donateurs extérieurs pour évaluer la façon dont les communautés locales perçoivent la FINUL et dont elles comprennent le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1701 (2006); et d) la fourniture d'une assistance aux municipalités en vue de la réalisation d'études de faisabilité de projets financés par des donateurs, pour accroître les possibilités d'obtenir des financements extérieurs et promouvoir la coopération avec des donateurs extérieurs, ce qui permettrait en même temps d'accroître les capacités du personnel administratif municipal en matière de formulation et d'exécution des projets.

11. Il se peut que la FINUL soit amenée à jouer un rôle central à Ghajar et, le projet de budget pour l'exercice 2009/10 comprend en conséquence des ressources pour financer les services de consultants qui seront fournis par deux policiers pendant six mois chacun. L'importance du rôle que la Force pourrait être appelée à jouer n'a pas encore été décidée. Dans le domaine de l'appui, cependant, on s'attend à ce que tous les travaux de réparation et d'entretien à exécuter soient mineurs et puissent être financés dans les limites des crédits prévus dans le budget actuel. Faciliter le retrait des Forces de défense israéliennes de Ghajar est une tâche importante prévue dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité dont la FINUL doit s'acquitter le plus rapidement possible.

12. La FINUL continuera à faciliter et diriger le mécanisme tripartite avec les représentants des Forces armées libanaises et des Forces de défense israéliennes. Après le retrait des Forces de défense israéliennes du territoire libanais, à l'exception du nord de Ghajar, ce mécanisme continuera de servir de cadre dans lequel les parties pourront examiner à intervalles réguliers les questions opérationnelles et de sécurité. La FINUL continuera d'utiliser ce mécanisme pour renforcer la confiance entre les Forces armées libanaises et les Forces de défense israéliennes, de manière à ce qu'elles parviennent à conclure des accords en matière de sécurité et à prévenir toute reprise des hostilités.

13. La FINUL poursuivra ses efforts pour mettre en place un bureau à Tel Aviv, comme convenu avec le Gouvernement israélien. Ce bureau aurait pour objectif principal d'assurer la liaison au niveau stratégique (quartier général) avec les Forces de défense israéliennes et d'autres autorités gouvernementales israéliennes. La FINUL accorde beaucoup d'importance au rôle du bureau, qui permettrait d'améliorer sensiblement la liaison et d'établir un dialogue au niveau stratégique avec les Forces de défense israéliennes et d'autres autorités israéliennes.

14. Les relations entre les populations locales au sud du Liban et les contingents de la FINUL continueront d'être un facteur décisif de l'exécution du mandat de la Force. Dans ce contexte, le personnel civil et militaire spécialisé de la FINUL continuera à renforcer la confiance parmi la population locale en fournissant une

aide humanitaire et une aide au développement et en aidant les contingents à établir des contacts avec la population locale, afin de favoriser, grâce au recours à divers outils médiatiques, une meilleure compréhension du mandat et des activités de la Force.

15. Dans une situation extrêmement instable, où une menace terroriste avérée pèse en permanence sur le personnel et les biens de la FINUL, la Force continuera de réduire les risques auxquels ils sont exposés et de concentrer ses efforts sur la Ligne bleue et le Litani pour renforcer son contrôle et la sécurité dans la région. À la suite d'une évaluation des risques, la FINUL a désigné une nouvelle zone de rassemblement tout à fait sûre à Tyre pour les membres du personnel des Nations Unies. En ce qui concerne la planification de la sécurité, l'élaboration de procédures d'urgence pour l'utilisation de la nouvelle zone de rassemblement (du personnel recruté sur le plan international) se poursuit, tandis que l'examen du plan de réinstallation du personnel recruté sur le plan national, en coopération avec des membres des contingents, est un élément clef de la version la plus récente du plan de sécurité. Avec l'accord du personnel militaire de la FINUL, les positions des Nations Unies devant être utilisées comme centres de coordination pour la réinstallation du personnel recruté sur le plan national ont désignées, ce qui a nécessité un appui logistique de la Division de l'appui à la Mission. La FINUL multiplie par ailleurs ses réunions d'information à l'invitation du personnel recruté tant sur le plan national que sur le plan international et des personnes à leur charge afin de les rendre plus conscients des mesures à prendre pour assurer leur sécurité personnelle et des procédures à suivre en cas d'urgence. Elle établira aussi, pour le personnel recruté sur le plan national, une nouvelle base de données comprenant les coordonnées GPS de chaque résidence.

16. Durant la phase initiale d'expansion du quartier général de la FINUL au cours de l'exercice 2006/07, il n'était pas prévu de l'agrandir encore. Compte tenu toutefois des résultats d'une évaluation récente de la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, qui sont concentrés dans une zone limitée, il a été décidé de poursuivre les travaux de construction sur une superficie plus vaste. En conséquence, des crédits ont été inscrits au projet de budget pour l'expansion prévue du quartier général à Naqoura au cours de l'exercice 2009/10, sur le terrain d'une superficie de 1,2 million de mètres carrés au sud-est du quartier général actuel qui a été fourni par le Gouvernement hôte. Le montant estimatif de 9,8 millions de dollars prévu à ce titre permettra d'exécuter 16 grands projets de génie, notamment la construction de réservoirs d'eau en béton, des blocs sanitaires en dur, d'entrepôts et d'ateliers pour les groupes électrogènes, le matériel de transport et les fournitures, d'un hangar pour une brigade de pompiers, d'entrepôts pour le matériel de transport et de génie et de bureaux pour le Centre d'opérations conjoint/centre des opérations de sécurité et le centre de situation ainsi que la construction de petites routes et chemins.

17. Les capacités des cadres de la Mission en matière de direction et de gestion seront renforcées afin d'améliorer la gestion des ressources de la FINUL. Le personnel sera également encouragé à recourir aux moyens d'apprentissage à distance et en ligne au rythme de chacun pour accroître la base de connaissances de la Force et assurer l'exploitation optimale des progrès des techniques informatiques en matière d'apprentissage. La Force a reconnu l'importance de l'intégration de stratégies et pratiques de gestion des risques dans sa culture de gestion, et encouragera la participation du personnel aux programmes de formation

correspondants. L'amélioration des compétences techniques et autres du personnel grâce à une formation au sein de la Mission ou à l'extérieur restera un objectif prioritaire.

18. Dans le cadre de la stratégie globale de gestion des risques de l'Organisation, la FINUL continuera à élaborer et affiner ses plans pour assurer la continuité des opérations afin de réduire les risques opérationnels et d'améliorer la gestion des crises et la planification de la reprise après sinistre. À cette fin, il a été organisé une administration parallèle pouvant être mise en opération immédiatement à Chypre en cas d'évacuation, et des plans ont été établis sur la sécurité du personnel, de la propriété intellectuelle et du matériel.

19. La FINUL mettra au point des outils permettant de mesurer objectivement les résultats des services d'appui à la Mission dans leur ensemble, des différentes Sections relevant de la Division de l'appui à la Mission et de chaque membre de son personnel, en contactant les usagers pour évaluer leur degré de satisfaction, en élaborant des indicateurs de résultat et en définissant clairement les responsabilités en ce qui concerne les tâches et le respect des recommandations formulées par les organes délibérants et de contrôle.

20. Compte tenu du rapatriement prévu en février 2009 du contingent qui annulait le fonctionnement de l'hôpital de niveau II, la FINUL axera ses efforts sur la l'administration des installations de l'hôpital de niveau I à Naqoura pour en faire un établissement de niveau II. Il a été jugé que cet objectif pourrait être atteint en ajoutant avec quatre spécialités seulement (ophtalmologie, gynécologie, otolaryngologie et radiologie) à l'hôpital de Naqoura et en lui fournissant l'équipement requis, en particulier un théâtre d'opérations. On s'attend à ce que le regroupement de l'appui médical dans le secteur ouest au sein d'un seul établissement non seulement permettra de réaliser des économies mais aura également des avantages opérationnels, dans la mesure où les patients pourront être suivis de plus près par le chef du service médical, ce qui devrait se traduire par une diminution de 10 % du nombre de patients envoyés dans des hôpitaux de niveau III ou IV en dehors de la zone d'opérations.

21. La FINUL a également l'intention de rationaliser l'appui aux bases d'opérations éloignées en créant des équipes d'appui mobiles à même d'intervenir plus rapidement d'apporter un appui plus spécialisé sans qu'il soit nécessaire de maintenir une présence permanente partout sur le terrain. À l'heure actuelle, un certain nombre de sections de la Division de l'appui à la Mission maintiennent une présence continue dans les secteurs grâce au déploiement d'un petit nombre de personnes chargées d'un nombre limité de fonctions d'appui. La création d'équipes d'appui mobiles permettrait de fournir toute la gamme de fonctions d'appui et de réaliser des économies liées à la diminution des frais de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission.

22. La FINUL renforcera ses capacités logistiques dans le cadre du plan d'évacuation de la Mission pour pouvoir mieux répondre à une crise analogue à celle qui a éclaté au Liban durant l'été de 2006. L'une des initiatives envisagées est la réinstallation temporaire des membres du personnel recruté sur le plan national et des membres de leur famille qui vivent dans la zone d'opérations de la FINUL dans des positions militaires de la Force, où il leur sera fourni des vivres et de l'eau, un abri, et des soins médicaux et où leur sécurité sera assurée. Un arrangement de ce genre permettrait de garantir la sécurité et le bien-être des agents recrutés sur le plan

national et des membres de leur famille de manière plus rapide et crédible et à moindre coût. Une autre option à examiner consiste à recourir aux capacités du Groupe d'intervention maritime pour évacuer tous les membres du personnel recruté sur le plan international et membres de leur famille au lieu d'utiliser les vols commerciaux qui sont plus coûteux.

23. Le projet de budget pour 2009/10, qui porte sur un montant de 646,6 millions de dollars, fait apparaître une diminution de 4,2 millions de dollars (soit l'équivalent de 0,6 %) par rapport au budget approuvé de l'exercice 2008/09, qui s'élevait à 650,8 millions de dollars. Cette diminution s'explique principalement par les revenus suivants : a) une réduction des ressources nécessaires au titre des contingents, suite à l'application d'un abattement de 12 % pour délais de déploiement, contre 8 % au cours de l'exercice 2008/09; b) une réduction des ressources demandées au titre des transports terrestres, résultant de l'achat d'un moins grand nombre de véhicules de remplacement; et c) une réduction des ressources demandées au titre des transmissions, résultant de l'achat de moins de matériel. Cette diminution est contrebalancée en partie par a) les ressources supplémentaires demandées au titre des installations et infrastructures, résultant d'une augmentation des travaux de construction liée à l'expansion du quartier général de la Force, l'augmentation des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents au titre du soutien logistique autonome de leurs contingents et l'achat de groupes électrogènes supplémentaires lié à l'expansion du quartier général de la Force; b) les ressources supplémentaires demandées au titre du personnel recruté sur le plan international, compte tenu de l'application des chiffres moyens enregistrés en 2007/08 en ce qui concerne les traitements et dépenses connexes; et c) les ressources supplémentaires demandées au titre du personnel recruté sur le plan national, suite à la révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

24. Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, le projet de budget tient compte également de la transformation en postes d'agent du Service mobile de 17 postes d'agent des services généraux approuvés pour l'exercice 2008/09, sans changement de fonctions.

### **C. Coopération avec les missions dans la région**

25. La FINUL continuera à être désignée pôle régional pour l'Équipe Déontologie et discipline qui dessert la Force, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB).

26. La FINUL continuera de coopérer étroitement avec les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, notamment la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, en matière d'évacuation sanitaire et d'autres questions de logistique, et de l'ONUST, pour ce qui est de fournir un service d'appui en matière d'infrastructure, de logement, de transmissions et de matériel informatique, y compris l'entretien et les services correspondants

nécessaires, de soutien sanitaire, de carburant et de pièces détachées pour les véhicules, d'approvisionnement d'urgence en rations et en eau et de services de sécurité pour le Groupe d'observateurs au Liban.

27. En outre, la FINUL continuera de coopérer étroitement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour ce qui est de l'échange d'informations régionales sur le développement économique et social, telles que les enquêtes sur le coût de la vie, et de l'utilisation de ses locaux de formation, et avec la Commission d'enquête internationale indépendante en ce qui concerne la fourniture d'un soutien en matière d'achats. La Force maintiendra également des liens de coopération étroits avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui coordonne les activités de tous les organismes des Nations Unies au Liban et assure la liaison avec le Gouvernement libanais sur les aspects politiques se rapportant à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et d'autres questions et la FINUL, tout en collaborant avec toutes les parties concernées afin de réduire les tensions politiques au Liban et le long de la Ligne bleue. Lorsqu'elle dispose de ressources suffisantes, la FINUL fournit également divers services administratifs et un soutien logistique et technique au Bureau du Coordonnateur.

28. Le Centre des opérations d'information sur la sécurité du Programme des Nations Unies pour le développement à Beyrouth continuera de fournir des renseignements sur la sécurité à l'ensemble des personnels des Nations Unies opérant au Liban et/ou vivant dans le pays, au nord du Litani, et est chargé de la procédure d'habilitation de sécurité concernant les membres du personnel de la FINUL qui se rendent à Beyrouth. En cas d'urgence, le responsable désigné du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban veillera à l'évacuation du personnel de la FINUL à Beyrouth et le chef du secrétariat de la CESAO fournira l'appui administratif nécessaire. La FINUL aura un conseiller en matière de sécurité à Beyrouth qui sera en liaison constante avec le Conseiller principal en matière de sécurité pour la zone située au nord du Litani et qui représentera le Chef de la sécurité de la FINUL aux réunions de l'équipe de gestion de la sécurité et de la Cellule de sécurité. La FINUL fournira un appui et les habilitations nécessaires en matière de sécurité et prendra les dispositions voulues en matière d'évacuation pour le personnel des organismes des Nations Unies qui exercent des activités dans sa zone d'opérations. Le personnel des organismes des Nations Unies basé et exerçant des activités dans la zone d'opérations de la FINUL sera pleinement intégré au plan de sécurité pour la zone située au sud du Litani et aura entièrement accès au système de communications et aux services de sécurité de la FINUL en cas d'urgence. Un officier de liaison de la FINUL et un agent de sécurité de la FINUL organiseront des réunions hebdomadaires avec les organismes des Nations Unies présents dans le Sud-Liban pour assurer une coordination et une coopération efficaces en matière de sécurité.

29. La FINUL continuera de coopérer aux efforts régionaux de formation et de diriger en assurant la fourniture d'un appui en matière de formation à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies dans la région. L'appui à fournir comprendra l'identification des besoins en matière de formation, la mise au point de propositions pour la formation, l'exécution de programmes de formation, notamment l'organisation, l'exécution et la facilitation de cours de formation et l'évaluation des activités dans ce domaine.

## D. Budgétisation axée sur les résultats

### Direction exécutive et administration

30. Le Bureau du commandant de la Force assurera la direction générale et l'administration de la FINUL.

Tableau 1

#### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>					<i>Service de sécurité</i>
<b>Bureau du commandant de la Force</b>											
Effectif approuvé 2008/09	1	1	1	–	–	1	–	4	–	–	4
Effectif proposé 2009/10	1	1	1	–	1	–	–	4	2	–	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	(1)	–	–	2	–	2
<b>Section des affaires juridiques</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	–	1	–	3	1	–	4
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	3	1	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	3	2	2	–	–	7	–	–	7
Effectif proposé 2009/10	–	–	3	2	2	–	–	7	–	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de Tel-Aviv</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	–	2	–	–	4	–	–	4
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	–	2	–	–	4	–	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Cellule militaire stratégique</b>											
Postes temporaires approuvés <sup>c</sup> 2008/09	–	1	–	–	–	1	–	2	–	–	2
Postes temporaires proposés <sup>c</sup> 2009/10	–	1	–	–	–	1	–	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2008/09	1	1	7	3	4	2	–	18	1	–	19
Effectif proposé 2009/10	1	1	7	3	6	–	–	18	3	–	21
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	2	(2)	–	–	2	–	2
Postes temporaires	–	1	–	–	–	1	–	2	–	–	2

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Service de sécurité</i>				
approuvés <sup>c</sup> 2008/09											
Postes temporaires proposés <sup>c</sup> 2009/10	-	1	-	-	-	1	-	2	-	-	2
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2008/09	1	2	7	3	4	3	-	20	1	-	21
Effectif proposé 2009/10	1	2	7	3	6	1	-	20	3	-	23
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	2	(2)	-	-	2	-	2

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, les chiffres tiennent compte de la conversion de postes approuvés d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile, sans changement de fonctions.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre de la rubrique Personnel temporaire.

### **Bureau du commandant de la Force**

#### *Personnel recruté sur le plan national : transfert de 2 postes*

31. Il est proposé de transférer deux postes existants d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) des bureaux administratifs de secteur au Bureau du commandant de la Force pour l'aider à exercer ses fonctions auprès des autorités locales et nationales libanaises dont les responsables ne s'expriment pas couramment dans les langues de travail de la Force. Les assistants linguistiques seront notamment chargés de traduire les discours prononcés par le commandant de la Force à l'occasion de manifestations officielles et la correspondance écrite de l'anglais ou du français vers l'arabe, traduction actuellement assurée par un groupe d'assistants linguistiques à la Division de l'appui à la Mission. Compte tenu de l'accroissement du volume et de la complexité des questions qui nécessiteront une traduction précise, il est proposé de transférer deux postes de la Division de l'appui à la Mission au Bureau du commandant de la Force pour qu'il dispose de l'appui linguistique dont il a directement besoin.

### **Composante 1 : opérations**

32. Au titre de la composante opérations, la FINUL, en étroite coopération et coordination avec les Forces armées libanaises, poursuivra ses efforts visant à stabiliser la zone d'opérations au sud du Litani. Ses activités opérationnelles viseront à prévenir la reprise des hostilités et les violations de la Ligne bleue, et à maintenir entre la Ligne bleue et le Litani une zone où il ne se trouve aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non autorisé. La Force continuera à intensifier et renforcer sa coopération et coordination dans le domaine des activités opérationnelles avec les Forces armées libanaises, et à agir en liaison et coordination étroites avec celles-ci et les Forces de défense israéliennes, en vue de maintenir la cessation des hostilités et de prévenir les violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le Groupe d'intervention navale continuera

d'effectuer des patrouilles et de mener des opérations d'interdiction maritime le long de la côte libanaise. La Force continuera également d'encourager le rétablissement de l'autorité de l'État grâce à des mesures de confiance et à fournir un appui pour le renforcement des capacités des autorités locales.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres ou de fusillades le long de la Ligne bleue

1.1.2 Les Forces armées libanaises sont déployées dans toute la région située au sud du fleuve Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar située au nord de la Ligne bleue

1.1.3 Aucun cas signalé de personnel armé, d'armes et de matériel connexe, sauf en ce qui concerne les Forces armées libanaises et la FINUL, dans la zone située entre le Litani et la Ligne bleue

1.1.4 Participation des deux parties aux réunions du Groupe de coordination tripartite et maintien des dispositifs de liaison et de coordination

---

*Produits*

- 1 270 200 jours-homme de patrouille mobile, y compris création d'une capacité de réserve initiale et d'une capacité de réaction rapide pour la reconnaissance des zones de tension, les activités de patrouille et d'intervention, en cas de besoin, dans les situations de crise, afin d'appuyer d'autres unités (10 hommes x 348 patrouilles x 365 jours)
- 545 310 jours-homme aux postes d'observations (7 hommes par poste x 3 équipes x 63 postes d'observation permanents x 365 jours et 3 hommes par poste, 12 heures par jour x 57 postes d'observation choisis au hasard/temporaires x 365 jours)
- 500 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue
- 2 080 heures de vol pour la constatation des incidents et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des activités de reconnaissance, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 2 190 jours-homme de patrouille navale en vue de surveiller la frontière maritime du Liban, y compris par des exercices opérationnels conjoints avec les Forces armées libanaises (en moyenne 3 frégates x 365 jours et 3 patrouilleurs x 365 jours)
- 2 200 heures de vol pour les activités de patrouille et les activités opérationnelles d'interdiction maritime à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes
- Patrouilles coordonnées avec les Forces armées libanaises, y compris 8 opérations antiroquettes, 4 patrouilles à pied et observation à 10 postes de contrôle communs par jour

- Organisation de 15 exercices, séminaires et cours de formation communs avec les Forces armées libanaises pour renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et améliorer la coordination entre la FINUL et les Forces armées libanaises sur les plans opérationnel et tactique de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité exigeant une attention immédiate
- Présidence de réunions tripartites, et fourniture des services de secrétariat nécessaires à ces réunions à titre mensuel ou selon les besoins
- Fourniture de services de secrétariat aux réunions des sous-comités tripartites, y compris le sous-comité sur la Ligne bleue, selon que de besoin, et appui hebdomadaire aux activités menées sur le terrain pour baliser clairement la Ligne bleue
- Organisation, selon que de besoin, de dialogues stratégiques et d'autres réunions de haut niveau avec des responsables des Forces armées libanaises sur le renforcement de la liaison entre la FINUL et ces Forces, activités opérationnelles coordonnées, ajustements à opérer et formation pour accroître l'efficacité
- Réunions hebdomadaires de liaison et de coordination avec les autorités locales et les représentants communautaires, ainsi qu'avec les associations civiques et les organisations partenaires, d'une part en ce qui concerne la fourniture d'une assistance aux fins du règlement des conflits et de la mise en place d'initiatives visant à l'instauration d'un climat de confiance et, d'autre part, au sujet des progrès réalisés pour assurer la stabilité au niveau local
- Réunions hebdomadaires, ou selon les besoins, avec des autorités libanaises et israéliennes de haut rang, des représentants de la communauté diplomatique et les bureaux et organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour faire mieux comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, selon les besoins, au sujet des questions opérationnelles intéressant la FINUL
- Suivi et analyse quotidiens de la couverture par les médias des activités de la FINUL, résumés quotidiens de l'actualité, diffusés le matin et l'après-midi, revue quotidienne et hebdomadaire des médias en langue arabe, analyse mensuelle des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL
- Fourniture quotidienne d'informations sur la FINUL aux médias locaux et internationaux, facilitation de l'accès des médias à ses activités et opérations grâce à l'organisation de visites, communiqués de presse réguliers pour donner aux médias des informations actualisées sur les activités de la FINUL, couverture photographique régulière des activités et actualités concernant la FINUL et actualisation hebdomadaire de son site Web en anglais et en arabe
- Production et distribution de matériel audiovisuel pour la télévision et la radio, émissions radiophoniques régulières et magazine bimensuel en anglais et en arabe consacré aux activités de la FINUL et des organismes des Nations Unies dans toute la zone d'opérations de la Force (6 numéros par an, 120 000 exemplaires)
- Coordination des opérations de déminage et de neutralisation des restes explosifs de guerre avec le Centre des Nations Unies pour la coordination de l'action antimines dans le sud du Liban et les autorités libanaises, notamment le Centre national libanais de déminage, chargées de la destruction des mines et des munitions à dispersion

- Neutralisation des mines et munitions non explosées et restitution de 1,6 million de mètres carrés de terres déminées à la population civile locale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban

1.2.1 Fonctionnement de tous les bureaux de l'administration locale, au niveau des municipalités, des districts et de la région, et des institutions civiles et religieuses dans le sud du Liban

1.2.2 Renforcement du rôle joué par le Gouvernement dans la fourniture de services publics (eau, assainissement et électricité, services de santé et éducation) dans toutes les communautés du sud du Liban

1.2.3 Prévention, par les Forces armées libanaises, de la présence de toute autorité en dehors de l'autorité de l'État libanais

1.2.4 Renforcement des capacités de coordination civilo-militaire des Forces armées libanaises

*Produits*

- Réunions mensuelles avec les autorités centrales libanaises y compris les ministères chargés de fournir des services publics sur l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban
- Contacts quotidiens avec les autorités locales et les chefs communautaires sur les mesures de confiance et le règlement des questions pouvant créer des conflits entre la FINUL et la population locale
- Conseils aux autorités locales sur l'élaboration de propositions de projet à financer par les donateurs extérieurs et sur la gestion des projets et autres initiatives afin de contribuer à améliorer leur position au sein des communautés dans le sud du Liban, et conseils sur l'extension de l'autorité de l'État et l'exercice des responsabilités liées à l'administration locale
- Coordination avec les Forces armées libanaises et fourniture d'une assistance à ces Forces pour améliorer la coordination entre civils et militaires grâce à des programmes de formation et des ateliers conjoints sur la gestion des projets, les techniques de négociation et de médiation, le règlement des conflits et les mesures de confiance
- Fourniture de conseils au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à d'autres bureaux, organismes et fonds et programmes des Nations Unies, aux représentants de la communauté diplomatique et aux organisations non gouvernementales sur la situation générale dans le sud du Liban, en particulier en ce qui concerne la sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL, et coordination des activités avec ces entités
- Réunions hebdomadaires avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales dans le sud du Liban afin de coordonner le relèvement, le développement et l'aide humanitaire dans la zone d'opérations
- Mise en œuvre de 25 projets à effet rapide pour aider à répondre aux besoins sociaux au niveau des collectivités et à assurer l'accès aux services de base, et fournir un appui au renforcement des capacités et à la gestion des conflits dans le sud du Liban
- Consultations mensuelles avec les autorités locales, les groupes locaux de femmes et les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux sur les questions relatives à l'égalité des sexes

- Campagnes d'information sur le mandat et les activités de la FINUL faisant appel aux éléments suivants : publications trimestrielles de dépliants (jusqu'à 25 000 exemplaires); exploitation et actualisation d'un site Web, publication régulière de communiqués de presse et d'un magazine bimensuel; production régulière de programmes radiophoniques; production de programmes vidéo hebdomadaires et mensuels (pour la télévision nationale et internationale) et diffusion en continu sur le site Web
- Organisation d'activités d'information à l'intention des populations locales en vue de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance et de faciliter le règlement des conflits

*Facteurs externes* : Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Aucune des parties concernées ne fera obstacle à la totale liberté de mouvement de la FINUL. Fourniture des données techniques nécessaires sur les munitions à dispersion qui ont été larguées au cours du conflit de 2006 (nombre, emplacement et type).

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1 : opérations**

<i>Catégorie</i>												<b>Total</b>
<i>I. Contingents</i>												
Effectif approuvé 2008/09												<b>15 000</b>
Effectif proposé 2009/10												<b>15 000</b>
<b>Variation nette</b>												<b>–</b>
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>												
<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>												
<i>Volontaires des Nations Unies</i>												
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total national<sup>b</sup></b>	<b>Total Nations Unies</b>	<b>Total</b>	
<b>Division des affaires politiques (ancien Bureau des affaires politiques et civiles)</b>												
Effectif approuvé 2008/09	–	1	5	2	1	1	–	<b>10</b>	3	–	<b>13</b>	
Effectif proposé 2009/10	–	1	5	2	2	–	–	<b>10</b>	3	–	<b>13</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	–	–	–	–	–	
<b>Bureau des affaires civiles</b>												
Effectif approuvé 2008/09	–	1	4	4	1	–	–	<b>10</b>	5	–	<b>15</b>	
Effectif proposé 2009/10	–	1	4	4	1	–	–	<b>10</b>	7	–	<b>17</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>	–	<b>2</b>	
<b>Bureau de Beyrouth</b>												
Effectif approuvé 2008/09	–	1	4	–	1	–	–	<b>6</b>	4	–	<b>10</b>	
Effectif proposé 2009/10	–	1	4	–	1	–	–	<b>6</b>	4	–	<b>10</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Catégorie											Total
<b>Section de l'information</b>											
<b>(ancien Bureau de l'information)</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	3	3	3	–	–	9	9	–	18
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	3	3	–	–	8	10	–	18
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>1</b>	–	–
<b>Groupe de la coordination tripartite</b>											
<b>(ancien Bureau de la coordination tripartite)</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	–	1	–	2	3	–	5
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	1	–	–	2	3	–	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	3	17	9	6	2	–	37	24	–	61
Effectif proposé 2009/10	–	3	16	9	8	–	–	36	27	–	63
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>2</b>	<b>(2)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>3</b>	–	<b>2</b>
<b>Total (I + II)</b>											
Effectif approuvé 2008/09											<b>15 061</b>
Effectif proposé 2009/10											<b>15 063</b>
<b>Variation nette</b>											<b>2</b>

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, ces chiffres tiennent compte de la conversion de postes approuvés d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile, sans changement de fonctions.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Bureau des affaires civiles

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes*

33. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) pour renforcer les capacités dont dispose le Bureau pour faire face à l'évolution des besoins dans le domaine des affaires civiles. L'expérience acquise au cours des deux dernières années a montré l'importance de la contribution apportée par les spécialistes des affaires civiles recrutés sur le plan national, en particulier en ce qui concerne le renforcement de liens vitaux entre la FINUL et les collectivités locales, l'instauration de mesures de confiance et la prévention et la gestion des conflits localisés. Compte tenu de l'augmentation prévue des activités dans le domaine des affaires civiles, il faudrait créer deux postes supplémentaires de spécialiste des affaires civiles recruté sur le plan national pour renforcer la présence actuelle du Bureau des affaires civiles dans les deux secteurs et accroître les capacités dont il dispose pour entreprendre de nouvelles initiatives et activités, notamment : a) le renforcement de la capacité de coordination civilo-militaire des Forces armées libanaises, ce qui nécessiterait des contacts permanents avec les Forces armées libanaises; b) la fourniture de formations en matière de gestion, de médiation et de règlement des conflits localisés dans la zone d'opérations afin d'accroître les capacités dont dispose la FINUL pour

mettre au point des projets destinés aux collectivités locales tout en renforçant celles dont disposent les Forces armées libanaises pour sensibiliser les populations aux moyens de prévenir des conflits; c) la mise au point et la réalisation d'une série d'études financées par des sources externes pour évaluer la façon dont les collectivités locales perçoivent la FINUL et dont elles comprennent le mandat de la Force au titre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité; d) la fourniture d'une assistance aux municipalités locales pour la préparation d'études de faisabilité et de projets financés par des donateurs pour accroître leurs chances d'obtenir des financements extérieurs, promouvoir la coopération avec les donateurs extérieurs et accroître les capacités du personnel administratif au niveau municipal.

### **Bureau de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

34. Il est proposé de supprimer un poste P-4 de fonctionnaire de l'information et d'en créer un pour un fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national. À l'heure actuelle, la Section de l'information comprend deux postes de fonctionnaire de l'information de la classe P-4. Suite à un examen de la stratégie de communication de la FINUL, il a été décidé qu'elle aurait pour priorités principales la communication et l'information directes des populations locales afin d'accroître leur appui en faveur de la Force et le renforcement de la collaboration avec les membres des services d'information des Forces armées libanaises pour renforcer le partenariat stratégique entre la FINUL et les Forces armées libanaises. Le succès de la stratégie dépendra de l'aptitude de la Force à bien intégrer les perspectives nationales dans ses activités d'information, en particulier en ce qui concerne la forme et le contenu de divers types de produits. En outre, les effectifs de la Section bénéficieraient du renforcement de sa perspective nationale, eu égard au fait qu'elle fournit des directives au Groupe de l'action de proximité des militaires sur les questions et préoccupations intéressant les populations locales, compte tenu des priorités de la Force et de la situation politique au Liban. Par ailleurs, la création d'un poste de spécialiste de l'information recruté sur le plan national serait utile pour les activités de la Section concernant les relations avec les médias, la production de programmes audiovisuels et les publications, notamment le magazine de la FINUL qui est publié essentiellement en arabe pour diffusion au niveau local.

### **Composante 2 : appui**

35. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante appui fournira un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels à l'appui du mandat de la Force en exécutant les produits prévus et en améliorant les services, contribuant ainsi à la réalisation de gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 15 000 membres des contingents ainsi qu'au personnel civil, à savoir 412 fonctionnaires recrutés sur le plan international (y compris ceux affectés à des postes de temporaire) et 833 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines, y compris la mise en œuvre de programmes de déontologie et discipline et de sensibilisation au VIH/sida, la gestion budgétaire et financière, l'administration du personnel, la formation, la gestion des contrats, les soins médicaux, l'entretien et la construction de bureaux et de bâtiments destinés au logement, les technologies de l'information et les transmissions, les opérations

aériennes et navales, les transports de surface, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, ainsi que la fourniture de services de sécurité pour l'ensemble de la Force. La Force exécutera son « initiative verte », comprenant l'utilisation de sites solaires pour améliorer la fourniture d'électricité provenant de sources renouvelables et durables, et l'utilisation de véhicules électriques à l'intérieur de son quartier général.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

2.1 Fourniture à la Force d'un appui efficace en matière de logistique, d'administration et de sécurité	2.1.1 Réduction de 12 % du nombre de serveurs utilisés, grâce aux techniques de virtualisation (2007/08 : 86; 2008/09 : 68; 2009/10; 60)  2.1.2 Mise à niveau de l'hôpital de niveau I+ au quartier général de la Force à Naquoura, pour en faire un hôpital de niveau II d'ici à 2010
---	--

---

*Produits*
**Amélioration des services**

- Mise en œuvre des techniques de virtualisation des serveurs
- Amélioration des services médicaux au quartier général de la Force

**Personnel militaire, civil et de police**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 15 000 membres des contingents
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents ainsi que des capacités de soutien logistique autonome pour un effectif moyen de 15 000 hommes
- Fourniture et entreposage de 10 076 tonnes de rations et 1 161 500 litres d'eau en bouteille pour les membres des contingents, sur 23 sites
- Administration de 1 245 membres du personnel civil, dont 412 recrutés sur le plan international, y compris ceux affectés à des postes de temporaire, et 833 agents recrutés sur le plan national
- Mise en œuvre, à l'intention de l'ensemble des personnels militaire et civil et de police, d'un programme de déontologie et de discipline comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi et la formulation de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute grave

**Installations et infrastructures**

- Entretien et réparation de 63 postes militaires, dont 1 871 bâtiments préfabriqués et 163 bâtiments en dur
- Entretien et rénovation, sur 100 sites, d'installations d'entreposage de carburant et lubrifiants pour les groupes électrogènes, les véhicules et le matériel de transport aérien et naval
- Mise en place de services d'assainissement (traitement des eaux usées, ramassage et enlèvement des ordures) pour tous les locaux
- Exploitation et entretien, sur 13 sites, de 20 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien, sur 8 sites, de 10 stations d'épuration d'eau appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien, sur 12 sites, de 13 puits appartenant à l'ONU, pour l'approvisionnement en eau à usage général d'un effectif moyen de 15 000 hommes

- Exploitation, entretien et réparation de 243 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Entreposage et distribution de 17,9 millions de litres de carburant et lubrifiant pour les groupes électrogènes
- Entretien et rénovation de 100 kilomètres de routes d'accès
- Réparation et entretien de 22 hélistations sur 21 sites

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 917 véhicules appartenant à l'ONU, dont 99 véhicules blindés (47 de type militaire et 52 de type civil), dans 9 ateliers situés sur 7 sites
- Fourniture et entreposage de 10,5 millions de litres de carburant et de lubrifiants destinés aux transports terrestres
- Service de navette quotidien (5 jours par semaine) assurant le transport de 36 fonctionnaires de l'ONU en moyenne par jour entre un lieu déterminé situé près de leur lieu de résidence et le quartier général de la Force
- Ateliers de formation ou d'évaluation à l'intention de 800 chauffeurs/machinistes pour tous types de véhicules

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 9 hélicoptères, dont 8 appareils militaires et un appareil civil, sur 2 sites
- Fourniture de 1,3 million de litres de carburant aviation

### **Transmissions**

- Exploitation et entretien d'un réseau satellite composé de deux stations terriennes pivot assurant la transmission de communications vocales, de télécopies et de données vidéo
- Exploitation et entretien de 7 microterminaux (VSAT), 35 centraux téléphoniques et 164 liaisons hertziennes
- Exploitation et entretien de 86 liaisons téléphoniques rurales à haute fréquence (HF), 3 581 à très haute fréquence (VHF) et 49 à ultra-haute fréquence (UHF)

### **Informatique**

- Exploitation et entretien de 60 serveurs, 1 739 ordinateurs de bureau, 355 ordinateurs portatifs, 455 imprimantes individuelles et de réseau et 121 émetteurs numériques sur 29 sites
- Exploitation et entretien de 30 réseaux locaux (LAN) et de réseaux étendus (WAN) pour 1 600 usagers en moyenne, dans 29 sites

### **Services médicaux**

- Gestion et entretien de 21 centres de consultation de niveau I, de 2 dispensaires de niveau II et d'un centre médical de niveau I+ pour tout le personnel de la Mission, le personnel des autres bureaux de l'ONU et la population civile locale en cas d'urgence, et de plus de 40 postes de soins d'urgence et de premiers secours pour les contingents de la FINUL
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voie terrestre et aérienne à l'échelle de la Mission, dans tous les sites où la FINUL est implantée, y compris pour l'évacuation vers deux hôpitaux extérieurs (niveaux III et IV)
- Gestion et entretien de centres de dépistage volontaire du VIH et de conseils confidentiels à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel, notamment par le biais de l'éducation entre pairs

- Supervision et coordination des politiques de santé et de sûreté et des programmes de formation en vue de la prévention des blessures et des maladies

### Sécurité

- Fourniture de services de sécurité, 24 heures sur 24, pour toute la zone de la Mission, y compris l'entretien du système de communications d'urgence
- Réalisation d'une analyse des risques en matière de sécurité à l'échelle de la Mission, et examen et actualisation du plan de sécurité
- Organisation de 52 réunions d'information sur la sensibilisation aux questions de sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, y compris un programme d'orientation en matière de sécurité à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel
- Fourniture d'un service de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour le personnel de rang élevé de la Mission et les personnalités en visite

*Facteurs externes* : Le Gouvernement libanais assure la liberté de mouvement. Les fournisseurs et entrepreneurs sont en mesure de livrer les biens et services, conformément aux contrats.

Tableau 3

### Ressources humaines : composante 2 : appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité				
<b>Équipe déontologie et discipline</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	2	2	–	4
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	–	–	–	–	2	2	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Postes de temporaire approuvés<sup>c</sup> 2008/09</b>											
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
<b>Postes de temporaire proposés<sup>c</sup> 2009/10</b>											
Postes de temporaire proposés <sup>c</sup> 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2009/10	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la sécurité</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	1	45	–	–	48	20	–	68
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	2	44	–	–	48	20	–	68
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité				
<b>Division de l'appui à la Mission</b>											
<b>Bureau du Directeur</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	4	1	5	1	–	12	336	–	348
Effectif proposé 2009/10	–	1	4	1	6	–	–	12	301	–	313
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	(1)	–	–	(35)	–	(35)
<b>Services administratifs</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	11	13	33	12	–	70	108	–	178
Effectif proposé 2009/10	–	1	11	13	45	–	–	70	122	–	192
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	12	(12)	–	–	14	–	14
<b>Services d'appui intégrés</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	23	24	173	–	–	221	351	–	572
Effectif proposé 2009/10	–	1	23	24	173	–	–	221	358	–	579
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	7	–	7
<b>Total partiel, appui</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	3	42	39	256	13	–	353	817	–	1 170
Effectif proposé 2009/10	–	3	42	40	268	–	–	353	803	–	1 156
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	12	(13)	–	–	(14)	–	(14)
Postes temporaires approuvés <sup>c</sup> 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Postes temporaires proposés <sup>c</sup> 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2008/09											1 173
Effectif proposé 2009/10											1 159
<b>Variation nette</b>											(14)

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, les chiffres tiennent compte de la conversion de postes approuvés d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile, sans changement de fonctions.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

**Section de la sécurité**

*Personnel recruté sur le plan international : pas de changement net*

36. Il est proposé de supprimer un poste d'agent de la sécurité (agent du Service mobile) et de créer un poste de spécialiste de la sécurité (P-3) chargé de diriger le Groupe d'information et de coordination en matière de sécurité. Suite à un examen de la structure des effectifs de la Section, on a jugé que le Groupe devrait être supervisé par un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs ayant les qualifications et l'expérience requises en matière d'analyse et d'évaluation des risques, eu égard à la révision des besoins fonctionnels de la Section. Suite à la création de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, dont le Chef occupe un poste de la classe P-5, il paraît essentiel que le superviseur du Groupe ait un poste de rang comparable car il devra être en liaison permanente avec le Chef de la Cellule et vérifier les informations qui lui sont communiquées par le Groupe. Il sera en outre chargé d'assurer une coordination étroite avec plusieurs autres groupes et sections au sein de la FINUL dans le contexte de la mise en place prévue du logiciel analytique i2, outil informatique permettant d'identifier les menaces contre la sécurité qui serait utilisé pour prévenir le responsable désigné de la sécurité des niveaux de danger dans la zone de la Mission. Le titulaire du poste relèvera directement du Chef de la Section de la sécurité et supervisera quatre fonctionnaires recrutés sur le plan international et cinq agents recrutés sur le plan national.

**Division de l'appui à la Mission****Bureau du Directeur**

*Personnel recruté sur le plan international : réduction nette de 35 postes (suppression de 34 postes, transfert de 2 postes et création d'un poste)*

37. Suite à un examen des besoins des membres des contingents en matière d'appui linguistique, on a jugé que la Mission pouvait se passer de 35 postes d'assistant linguistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national) dans les Bureaux administratifs de secteur. Sur ce total de 35 postes, il est proposé d'en supprimer 33 postes et d'en transférer 2 au Bureau du commandant de la Force, ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 31. Il est également proposé de supprimer un poste vacant d'agent des services généraux recruté sur le plan national, les tâches correspondantes pouvant être exécutées par d'autres agents recrutés sur le plan national des bureaux administratifs de secteur.

38. À la Section du budget, il est proposé de créer un poste d'assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour renforcer les capacités de la Section dans le domaine budgétaire. Sur la base de l'examen des effectifs de la Section, on a conclu que, compte tenu du volume et de la complexité des activités liées à la préparation du budget et du rapport sur l'exécution du budget de la Force et à l'administration de ses ressources financières, les deux assistants (budget) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) actuellement en poste ne pouvaient pas fournir un appui suffisant pour en assurer l'exécution dans les délais prescrits. Le titulaire du poste considéré utilisera les informations provenant des systèmes informatiques, y compris le système de gestion du personnel des missions, le système Sun, le SIG, le mécanisme de contrôle des fonds, Mercury et Galileo, pour établir des rapports financiers qui seront soumis à l'examen des cadres supérieurs. Il fournira également un appui aux fins de l'analyse des

ressources demandées par les centres de coût de la Force, aidera à préparer et formuler les prévisions de dépenses et les rapports sur l'exécution du budget, répondra aux demandes d'informations concernant des questions budgétaires et assurera le suivi des mesures prises ou à prendre par les centres de coût, tiendra des dossiers sur les demandes de fourniture de biens ou services et les commandes et établira des rapports financiers mensuels qui seront distribués aux chefs des différentes sections.

### **Services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 14 postes*

39. Il est proposé de créer 14 postes d'assistant à la gestion des installations (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour renforcer les capacités de la Section des services généraux dans le contexte de l'expansion des locaux à usage résidentiel et de bureaux, des ateliers et les installations d'aviation au quartier général de la Force. En 2007/08 et 2008/09, la FINUL a commencé à construire des installations supplémentaires, notamment une nouvelle hélistation, un nouveau camp pouvant accueillir 200 personnes et de nouveaux bureaux et ateliers sur les terrains supplémentaires adjacents au quartier général de la Force pour remédier au problème posé par la congestion des installations actuelles confinées dans un espace étroit et faciliter l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle. Comme la construction des nouvelles installations doit s'achever au cours de l'exercice 2008/09, on a jugé que les effectifs actuels de la Section ne sont pas suffisants pour faire face à la tâche que représente l'entretien des installations supplémentaires. Les titulaires des 14 postes considérés seront chargés de fonctions générales associées à la gestion des installations, notamment l'entretien des terrains, la collecte et l'enlèvement des ordures, le déménagement de mobilier et de matériel entre bureaux, l'entretien des panneaux de signalisation et l'appui à l'aménagement des locaux pour des réunions-débats et des cérémonies officielles.

### **Services d'appui intégrés**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes*

40. Compte tenu de l'expansion du quartier général de la Force, il est proposé de renforcer les effectifs de la Section des services de génie en créant sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour qu'elle ait les moyens de faire face à l'augmentation des besoins d'appui technique associés à la construction de locaux supplémentaires dans la zone de la Mission.

41. Quatre postes d'électricien/technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent des services généraux recruté sur le plan national) devront être ajoutés au tableau d'effectifs du Groupe de la gestion des installations (qui en compte actuellement 12 pour assurer l'entretien des installations électriques et autres dans les nouvelles installations qui seront construites au cours de l'exercice 2009/10. Les titulaires des postes considérés fourniront un appui technique continu, en particulier pour l'infrastructure de câblage et l'installation et l'entretien de divers types de matériel d'hébergement, tels que climatiseurs et appareils électriques divers, et assureront des services d'appui, selon que de besoin, pour les projets liés à l'expansion du quartier général de la Force, en alternance avec le personnel en poste, pour qui on prévoit une augmentation de 20 à 30 % de présence sur le site ou

d'appels en dehors des heures normales de travail durant les trois phases des projets de construction.

42. Il est également proposé de créer trois postes d'assistant du génie (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour renforcer les capacités du Groupe des systèmes d'information géographique et lui permettre de fournir un appui en ce qui concerne la collecte, la compilation et la gestion des données produites par ces systèmes et un appui technique pour le balisage visible de la Ligne bleue et l'établissement de cartes régionales. Bien que basés au quartier général de la Force, les titulaires des postes considérés participeront néanmoins activement aux travaux sur le terrain à la frontière sud de la zone d'opérations, le long de la Ligne bleue.

### **Section des services médicaux**

#### *Personnel recruté sur le plan international : pas de changement net*

43. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la santé et de la sécurité (P-4) pour que la Section des services médicaux dispose des compétences techniques nécessaires pour fournir des avis, des directives et une formation en matière de santé et de sécurité. Cette proposition se fonde sur l'expérience récente dans la zone de la Mission où il a été enregistré 153 incidents à l'occasion desquels des membres du personnel militaire et civil ont été blessés, certains assez grièvement pour nécessiter l'envoi d'un avis de perte au quartier général. Il a été déterminé que le nombre élevé d'incidents s'explique principalement par de mauvaises méthodes de travail et l'absence générale d'éducation en ce qui concerne la santé et la prévention des accidents du travail. À l'heure actuelle, ces questions sont traitées de manière fragmentée à la FINUL, en partie par les médecins de la Force et en partie par les chefs de section, dans le cadre de la responsabilité qui leur incombe de veiller au bien-être de leur personnel. Ces fonctionnaires de rang supérieur n'ont cependant qu'une connaissance professionnelle limitée des questions touchant la santé et la sécurité. Le nombre élevé d'accidents du travail à la FINUL nécessitera une approche plus systématique et mieux ciblée des mesures à prendre pour assurer la sécurité et la santé des membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions. Il est nécessaire à cette fin de créer un poste de spécialiste de la santé et de la sécurité ayant les qualifications nécessaires et l'expérience voulue, dont le titulaire s'occupera des aspects opérationnels de la sécurité sur le lieu du travail, en particulier dans les domaines techniques (travaux de génie, transports, transmissions et informatique), où le risque d'accident pouvant entraîner des blessures graves, voire mortelles, est élevé. Les fonctions du titulaire de ce poste, qui relèverait directement du Chef de la section des services médicaux, comprendraient la fourniture d'avis sur les politiques de santé et de sécurité et la coordination des programmes de formation dans ce domaine à l'intention du personnel militaire et civil dans la zone de la Mission.

44. Il est proposé de supprimer 1 poste de médecin de la classe P-4, sur la base du principe que l'appui médical nécessaire pour le personnel de la FINUL peut être fourni de manière adéquate par 2 médecins de la classe P-3, 4 fonctionnaires d'état-major et 21 membres du personnel d'appui médical militaire déployés au quartier général de la Force.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08) (1)	Montant réparti (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	298 188,3	341 337,0	327 967,7	(13 369,3)	(3,9)
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>298 188,3</b>	<b>341 337,0</b>	<b>327 967,7</b>	<b>(13 369,3)</b>	<b>(3,9)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	50 460,4	55 492,2	61 100,2	5 608,0	10,1
Personnel recruté sur le plan national	27 395,6	36 633,9	38 308,3	1 674,4	4,6
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	875,2	840,2	1 000,9	160,7	19,1
<b>Total partiel</b>	<b>78 731,2</b>	<b>92 966,3</b>	<b>100 409,4</b>	<b>7 443,1</b>	<b>8,0</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	84,3	276,5	309,0	32,5	11,8
Voyages	995,6	1 367,6	1 296,3	(71,3)	(5,2)
Installations et infrastructures	72 785,9	64 321,9	71 445,8	7 123,9	11,1
Transports terrestres	17 074,8	19 404,9	14 924,6	(4 480,3)	(23,1)
Transports aériens	8 442,0	7 541,8	8 722,0	1 180,2	15,6
Transports maritimes ou fluviaux	71 820,0	75 273,8	75 261,2	(12,6)	(0,0)
Transmissions	18 663,1	23 272,4	20 913,6	(2 358,8)	(10,1)
Informatique	4 829,6	5 131,0	5 617,3	486,3	9,5
Services médicaux	6 637,4	7 665,6	7 608,9	(56,7)	(0,7)
Matériel spécial	5 248,2	6 004,2	6 607,0	602,8	10,0
Fournitures, services et matériel divers	7 588,6	5 692,6	4 997,6	(695,0)	(12,2)
Projets à effet rapide	500,0	500,0	500,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>214 669,5</b>	<b>216 452,3</b>	<b>218 203,3</b>	<b>1 751,0</b>	<b>0,8</b>
<b>Total brut</b>	<b>591 589,0</b>	<b>650 755,6</b>	<b>646 580,4</b>	<b>(4 175,2)</b>	<b>(0,6)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	9 168,3	11 043,8	11 280,6	236,8	2,1
<b>Total net</b>	<b>582 420,7</b>	<b>639 711,8</b>	<b>635 299,8</b>	<b>(4 412,0)</b>	<b>(0,7)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>591 589,0</b>	<b>650 755,6</b>	<b>646 580,4</b>	<b>(4 175,2)</b>	<b>(0,6)</b>

## B. Contributions non budgétisées

45. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	14 055,2
<b>Total</b>	<b>14 055,2</b>

<sup>a</sup> Représente les terrains et les locaux fournis par le gouvernement hôte, dont la Maison de la FINUL à Beyrouth, un centre d'évacuation de PC arrière, le quartier général de la Mission à Naqoura et des postes militaires.

## C. Gains de productivité

46. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des initiatives suivantes en matière d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports terrestres	104,0	Utilisation dans l'enceinte du nouveau quartier général élargi de la Force de 15 véhicules utilitaires électriques dont les frais d'entretien sont moins élevés que ceux des véhicules utilisant du gazole. Ces véhicules constituent un mode de transport propre et sont moins polluants.
Voyage	25,0	Création d'équipes d'appui mobiles pouvant fournir toute une gamme de fonctions d'appui aux bases sur le terrain
<b>Total</b>	<b>129,0</b>	

## D. Taux de vacance de postes

47. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Postes effectivement pourvus 2007/08</i>	<i>Postes prévus 2008/09<sup>a</sup></i>	<i>Postes projetés 2009/10</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents	15	8	12

<i>Catégorie</i>	<i>Postes effectivement pourvus 2007/08</i>	<i>Postes prévus 2008/09<sup>a</sup></i>	<i>Postes projetés 2009/10</i>
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	26	14	15
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	69	15	30
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	30	15	15
Postes de temporaire <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	43	–	–

<sup>a</sup> Ces chiffres tiennent compte des taux de vacance de postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/265.

<sup>b</sup> Financés au moyen des crédits alloués au titre du personnel temporaire.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

48. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, sur la base des taux de remboursements standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'établissent au total à 148 523 000 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	91 196,6
<b>Total partiel</b>	<b>91 196,6</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	33 283,3
Transmissions	11 251,7
Services médicaux	6 226,8
Matériel spécial	6 564,6
<b>Total partiel</b>	<b>57 326,4</b>
<b>Total</b>	<b>148 523,0</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
---	--------------------	-------------------------------------	-----------------------------------

### A. Facteurs applicables à la zone de la mission

Contraintes du milieu	0,6	1 <sup>er</sup> juillet 2008	14 mars 2008
Usage opérationnel intensif	0,8	1 <sup>er</sup> juillet 2008	14 mars 2008

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,5 1 <sup>er</sup> juillet 2008 14 mars 2008
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>	
Différentiel de transport	0,0-3,5

## F. Formation

49. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Consultants	
Consultants en formation	–
Voyages	
Voyages, formation	541,8
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures de services	398,2
<b>Total</b>	<b>940,0</b>

50. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 par rapport aux exercices précédents s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Effectif 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>	<i>Effectif 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>	<i>Effectif 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>
Interne	793	306	356	983	349	351	1 031	93	173
Externe <sup>a</sup>	111	122	87	26	20	30	13	8	10
<b>Total</b>	<b>904</b>	<b>428</b>	<b>443</b>	<b>1 009</b>	<b>369</b>	<b>381</b>	<b>1 044</b>	<b>101</b>	<b>183</b>

<sup>a</sup> Base de soutien logistique des Nations Unies et participants hors de la zone de la Mission.

51. Les activités de formation interne qui sont prévues pour l'exercice en question continueront à viser l'amélioration des compétences spécialisées et techniques et le perfectionnement du personnel recruté sur les plans national et international en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel. Au total, 29 seront organisés à l'intention de 356 membres du personnel recruté sur le plan international, dont 22 cours pour 248 fonctionnaires internationaux en vue de l'amélioration des compétences spécialisées et techniques et 7 pour 108 fonctionnaires internationaux, axés sur l'encadrement, la gestion et le

développement organisationnel. En outre, il sera organisé 25 cours à l'intention de 351 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 20 pour 318 participants en vue de l'amélioration des compétences spécialisées et techniques et 5 pour 33 participants, axés sur l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel. En outre, 173 militaires recevront une formation interne dans le cadre de 9 cours visant à l'amélioration des compétences spécialisées et techniques.

52. Les activités de formation externe, qui se déroulent principalement à la Base de soutien logistique des Nations Unies, continueront également à être axées sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques et sur l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel. Au total, il sera organisé 80 cours, dont 60 sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques et 20 sur l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel, à l'intention de 87 membres du personnel recruté sur le plan international. En outre, 30 membres du personnel recrutés sur le plan national recevront une formation dans le cadre de 30 cours axés sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques, qui seront organisés en dehors de la zone de la mission. Enfin, 10 militaires participeront à des cours de formation externe, dont 7 axés sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques et 3 sur l'encadrement, la gestion et le développement organisationnel.

## G. Services de détection des mines et de déminage

53. Les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	5,9
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	2 105,0
Fournitures de détection des mines et de déminage	117,2

54. Le programme de lutte antimines de la FINUL, qui a débuté en 2000, est coordonné par le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies. Pendant l'exercice 2009/10, le Centre continuera de diriger et de coordonner toutes les activités de déminage au Sud-Liban conformément au Mémorandum d'accord conclu entre la FINUL et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui administre le Centre. Celui-ci assurera la gestion opérationnelle et le contrôle qualité, et mènera des actions visant à former des soldats.

## H. Projets à effet rapide

55. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 par rapport aux exercices précédents s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (réelles)	500,0	25
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (approuvées)	500,0	27
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (proposées)	500,0	25

56. La FINUL a exécuté 25 projets à effet rapide en 2007/08. Les 27 projets en cours en 2008/09 concernent les domaines suivants : a) appui à l'extension de l'autorité de l'état/éducation civique/renforcement des capacités; b) initiatives en matière de gestion des conflits et des mesures de confiance; et c) accès aux services de base.

57. En 2007/08, la FINUL a multiplié ses efforts à l'appui de la société civile, comprenant l'exécution de projets en vue de démarginaliser et de former les jeunes afin de mieux faire comprendre le mandat et les activités de la Force, la remise en état d'un centre communautaire dirigé par un comité directeur composé d'organisations non gouvernementales locales et la municipalité, et la création d'un centre multiculturel où seront organisées des activités axées sur le renforcement des capacités et la sensibilisation aux questions relatives à l'égalité des sexes. Ces projets se sont avérés bénéfiques tant pour le renforcement de la société civile que pour le développement des relations entre la FINUL et les collectivités locales, en donnant un cadre à ses échanges avec les organisations non gouvernementales locales et les groupes communautaires. Comme le corroborent les conclusions d'une étude menée sur la façon dont le public perçoit la FINUL, l'expérience a montré que les contacts directs entre la FINUL et les collectivités locales sont essentiels pour aider ces dernières à mieux comprendre le mandat de la Force et l'importance de leurs relations avec celui-ci. Les projets à effet rapide du FINUL ont contribué à faire en sorte que les ressources soient utilisées de manière équilibrée dans toute la zone d'opérations. Les projets ont également permis à la FINUL de cibler des localités précises en fonction de ses propres priorités, des besoins des municipalités et des ressources dont disposent les contingents qui y opèrent. De plus, la FINUL et tous les contingents ont estimé que les projets (projets d'infrastructure et autres) continuent à jouer un rôle critique en favorisant les bonnes relations avec la population et les autorités locales dans la zone d'opérations de la Force.

58. La FINUL utilise également les projets à effet rapide comme moyen de développer les capacités locales, en faisant participer les autorités locales à leur exécution. En 2009/10, la FINUL a l'intention de continuer à collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales en vue de la mise au point, de l'exécution et du suivi d'activités et du renforcement des capacités des municipalités et des collectivités locales, tout en renforçant les relations entre la Force et les communautés hôtes.

### III. Incident survenu à Cana

59. Au paragraphe 21 de sa résolution 62/265, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/235, le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, le paragraphe 13 de sa résolution 59/307, le paragraphe 17 de sa résolution 60/278, le paragraphe 21 de sa résolution 61/250 A, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 B, et le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 C, souligné à nouveau qu'il incombait à Israël de payer la somme de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'état de la question à la session en cours. Comme suite à l'adoption de ces résolutions, ce montant a été inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL (compte spécial) et le Secrétariat a envoyé à la Mission permanente d'Israël 14 lettres à ce sujet, dont la plus récente date du 11 novembre 2008, auxquelles aucune réponse n'a été donnée.

### IV. Analyse des variations<sup>1</sup>

#### *Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(13 369,3)	(3,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

60. La variation est imputable essentiellement à l'application d'un abattement de 12 % pour délais de déploiement (contre 8 % dans le budget de 2008/09), ce qui a entraîné une diminution des ressources nécessaires pour les remboursements à effectuer au titre des contingents, des frais de voyage et des indemnités des membres des contingents, des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité et du matériel appartenant aux contingents, cette diminution étant en partie contrebalancée par une augmentation des ressources nécessaires pour les rations, sur la base du contrat actuel de fourniture de rations.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	5 608,0	10,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

61. La variation s'explique principalement par l'actualisation des coûts relatifs au personnel recruté sur le plan international sur la base des dépenses effectives de 2007/08. L'abattement pour délais de recrutement appliqué pour l'établissement des prévisions de dépenses est de 15 % (contre 14 % en 2008/09).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	1 674,4	4,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

62. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par le relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national qui a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008. Un abattement de 15 % pour délais de recrutement a été appliqué aux prévisions de dépenses, comme dans le budget de 2008/09.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	160,7	19,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

63. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'actualisation des coûts relatifs au personnel recruté sur le plan international sur la base des dépenses effectives de 2007/08.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	32,5	11,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

64. La variation s'explique principalement par les ressources nécessaires pour recruter un consultant en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement chargé d'analyser les pratiques et procédures actuelles dans ce domaine et les lacunes qu'elles présentent en vue de proposer les changements à y apporter afin d'améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de distribution dans toutes les composantes de la FINUL.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(71,3)	(5,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

65. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la diminution du nombre de personnes participant à des cours en dehors de la zone de la Mission et à l'augmentation du nombre de formations internes.

	<i>Variation</i>	
<b>Installation et infrastructures</b>	7 123,9	11,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

66. L'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement au coût des projets de construction qui doivent être exécutés en vue du déménagement et de l'expansion du quartier général de la Force, y compris la construction d'un Centre d'opération intégré et centre de situation, d'un entrepôt pour les groupes électrogènes, de l'atelier pour les transports, de 7 abris en béton et de 20 blocs sanitaires en dur pour remplacer les blocs sanitaires en conteneur et le remplacement de 20 groupes électrogènes. La variation s'explique également par l'augmentation des ressources demandées pour le remboursement du matériel appartenant aux contingents, et du soutien logistique autonome sur la base du Mémorandum d'accord qui a été signé. L'augmentation des montants demandés est contrebalancée en partie par la réduction des ressources nécessaires au titre du carburant et des lubrifiants et des pièces détachées et fournitures.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(4 480,3)	(23,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

67. La variation s'explique principalement par l'achat d'un moins grand nombre de véhicules et de moins de matériel (98 en 2009/10 contre 136 en 2008/09). Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour l'achat de matériel d'atelier de réparation des véhicules, la location de véhicules (matériel de génie), les frais d'entretien et de réparation, les pièces de rechange et le carburant et les lubrifiants nécessaires pour 3 398 véhicules contre 3 378 dans le budget de

2008/09. Un coefficient d'immobilisation de 5 % a été appliqué aux prévisions de dépenses pour les véhicules indisponibles.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	1 180,2	15,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

68. La variation s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'heures de vol qui passe de 2 220 en 2008/09 à 2 574 en 2009/10, compte tenu du renforcement des services de navette entre Naqoura et Beyrouth pour assurer la sécurité du personnel de la FINUL.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	(2 358,8)	(10,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

69. La variation s'explique principalement par la réduction des ressources nécessaires pour l'achat de matériel de transmission, dans la mesure où les achats les plus importants ont été effectués au cours des exercices précédents (2006/07 à 2008/09). La réduction des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des transmissions par réseaux commerciaux, des pièces de rechange et des coûts afférents au soutien logistique autonome.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	486,3	9,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

70. L'augmentation des ressources demandées au titre de matériel informatique tient à la nécessité de remplacer le matériel obsolète, à savoir 407 ordinateurs de bureau, 86 ordinateurs portatifs et 98 imprimantes et écrans, dans le cadre d'un programme continu de remplacement. Elle s'explique également par le coût des pièces détachées, fournitures et entretien, calculés sur la base de 7,5 % de la valeur d'inventaire totale.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	602,8	10,0 %

• **Paramètres budgétaires: Relèvement des taux dans le Mémoire d'accord**

71. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du remboursement des coûts afférents au soutien logistique autonome, sur la base des taux figurant dans le Mémoire d'accord signé, par rapport aux taux utilisés dans le budget de 2008/09, sur la base du projet de Mémoire d'accord.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(695,0)	(12,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

72. La variation s'explique principalement par a) une réduction des ressources nécessaires au titre des services de détection des mines et de déminage en raison du transfert prévu des responsabilités dans ce domaine aux Forces armées libanaises à partir du 30 juin 2009; b) la réduction des ressources nécessaires au titre du fret et de dépenses connexes; et c) la réduction des ressources nécessaires au titre des rations, du fait de l'exclusion des boîtes de rations destinées au personnel civil.

## V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

73. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit d'un montant de 646 580 400 dollars au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010;**

b) **Mise en recouvrement, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2009, d'un montant de 107 763 400 dollars;**

c) **Mise en recouvrement, pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 30 juin 2010, d'un montant de 538 817 000 dollars sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.**

**VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/265 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes du Bureau des services de contrôle interne**

**A. Assemblée générale**

(Résolution 61/276)

*Décisions et demandes adressées au Secrétaire général*

*Mesures prises*

**Section II : Établissement et présentation des budgets**

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2).

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5).

Étant donné l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs, exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 6).

Il est rendu compte des décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la FINUL et son exécution dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2007/08 et le projet de budget pour l'année 2009/10.

On trouve dans le présent rapport des informations concernant les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité ainsi que les stratégies qui seront menées à l'avenir.

La FINUL a effectué un examen de ses besoins en termes d'effectifs pour toutes les composantes.

Les titulaires de comptes à la FINUL sont tenus de réviser mensuellement les engagements tout au long de l'année.

**Section III : Budgétisation axée sur les résultats**

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations de maintien de la paix (par. 2).

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Force est directement lié au plan d'exécution de son mandat.

**Section VII : Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes**

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3).

La FINUL a effectué un examen de ses besoins en termes d'effectifs pour l'année 2009/10.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4).

La FINUL continue à pourvoir les postes vacants aussi rapidement que possible.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5).

La FINUL a effectué un examen de ses besoins en termes d'effectifs pour l'exercice 2009/10.

### **Section IX : Formation**

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national en l'associant à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser (par. 2).

Les possibilités existant en matière de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel recruté sur le plan national continuent à être définies et prévues au budget.

### **Section XIII : Transports aériens**

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes et faire en sorte qu'elles correspondent mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3).

La FINUL tient compte des conseils fournis par le Siège de l'ONU en ce qui concerne l'actualisation des coûts standard et des directives relatives à l'établissement des budgets.

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

La FINUL continue à examiner ses besoins, en tenant compte de la complexité de ses besoins opérationnels.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6).

Des contrôles de la qualité des services aériens sont effectués régulièrement par le chef des transports aériens et le spécialiste de la sécurité aérienne.

### **Section XVIII : Projets à effet rapide**

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

L'exécution des projets à effet rapide n'entraîne pas de frais généraux, puisqu'elle se fait directement avec les municipalités locales.

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

La FINUL a besoin de ressources pour financer les projets à effet rapide qui seront mis en œuvre pendant sa quatrième année d'activité pour combler les lacunes dans l'accès aux services de base et fournir un appui aux autorités locales en menant des activités de

Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires et de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

### Section XX : Coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat spécifique de chaque mission (par. 2).

renforcement des capacités dans la perspective du rétablissement de l'autorité de l'État. On trouvera des informations détaillées à ce sujet aux paragraphes 55 à 58 du présent rapport.

La FINUL coordonne ses activités avec le PNUD, l'UNICEF, les organisations non gouvernementales internationales et l'Organisme libanais pour les ressources en eau et l'assainissement.

Comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 58, la FINUL coordonne ses activités avec celles du PNUD, de l'UNICEF, des organisations non gouvernementales internationales et de l'Organisme libanais pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

On trouve aux paragraphes 25 à 29 ci-dessus des informations détaillées sur le rôle que joue la FINUL en matière de coordination régionale avec les autres opérations de maintien de la paix et les bureaux des Nations Unies dans la région.

(Résolution 62/265)

Note les importantes économies projetées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, telles qu'indiquées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et prie le Secrétaire général de prendre, dans la mesure du possible, des mesures pour améliorer les prévisions budgétaires concernant la Force, tout en ayant à l'esprit la nature imprévisible des opérations de maintien de la paix (par. 16).

Prie le Secrétaire général de suivre de très près les ressources dont a besoin la Force et de faire rapport à ce sujet dans ses futurs projets de budget (par. 20).

Le projet de budget pour 2009/10 tient compte d'un abattement de 12 % au titre des délais de déploiement du personnel des contingents, contre un abattement de 8 % au cours de l'exercice 2008/09. Il tient compte également de taux plus élevés de vacances de poste, à savoir 15 % pour le personnel recruté sur le plan international et 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, et 15 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 14 % et 15 %, respectivement, au cours de l'exercice 2008/09.

La FINUL suit de près les ressources dont elle a besoin, comme le montrent les changements apportés au taux de vacance de postes pour chaque exercice.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.5)

*Décisions et demandes adressées au Secrétaire général*

*Mesures prises*

Le Comité recommande de garder à l'examen les ressources restant nécessaires pour les transmissions en vue de rationaliser les dépenses correspondantes (par. 31).

La FINUL garde à l'examen les ressources dont elle a besoin, comme le montre le projet de budget pour 2009/10.

Le Comité consultatif constate que le montant du loyer des bureaux, chiffré dans le budget initial à 6 208 dollars par mois, est passé récemment à 21 000 dollars par mois, compte tenu d'une étude du marché et de négociations tenues avec un loueur éventuel. Le Comité engage le Secrétaire général à s'entendre avec le Gouvernement israélien pour que celui-ci fournisse dans les délais habituels l'aide qui est attendue d'un Gouvernement hôte (par. 40).

La FINUL n'a pas encore conclu de bail pour les locaux en question. Elle examine actuellement d'autres locaux, tout en cherchant à obtenir une aide du Gouvernement israélien.

## C. Comité des commissaires au compte

(A/62/5, vol. II, chap. II)

*Décisions et demandes adressées au Secrétaire général*

*Mesures prises*

Le Comité recommande que la FINUL respecte strictement la disposition énoncée dans la règle de gestion financière 105.9 en ce qui concerne les engagements non réglés et améliore ses procédures de contrôle interne (par. 44).

La FINUL respecte strictement les dispositions de la règle en question.

Les justificatifs utilisés par la FINUL à l'appui des rapports sur l'exécution du budget n'ont pas été validés par une tierce partie. Une validation effectuée par les auditeurs résidents de la mission rendrait les rapports plus crédibles. Le Comité recommande que l'Administration veille : a) à ce que les résultats dont il est fait état soient dûment étayés; et b) à ce que l'information figurant dans le dossier de justificatifs soit certifiée par les responsables des centres de coûts et validée au cas par cas par le Bureau des services de contrôle interne (par. 83 a) et 84).

La FINUL a présenté une copie de son projet de rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2007/08 au Bureau régional d'audit et de contrôle.

À la FINUL, l'inventaire de fin d'exercice indiquait que 613 biens durables d'une valeur de 2 120 000 dollars étaient en attente de passation par profits et pertes, dont 13 évalués à 480 000 dollars, relevaient du Comité central de contrôle du matériel. Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le

La FINUL a appliqué plusieurs mesures pour faire en sorte que la liquidation des avoirs s'effectue sans délai. La Force établit dans un délai de 40 jours les dossiers relatifs aux passations par profits et pertes, après quoi le Groupe des cessions de matériel agit promptement. La Force est en contact permanent avec le Département de

Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion devraient prendre respectivement les dispositions voulues pour que les comités locaux et le Comité central de contrôle du matériel accélèrent le traitement de tous les dossiers qui sont portés à leur attention, et tout particulièrement ceux qui ont trait à des actifs en attente de passation par profits et pertes (par. 128 c) et 129).

Le Comité recommande à l'Administration de prendre des dispositions pour appliquer intégralement le système électronique de comptabilisation des carburants des missions dans toutes les stations de ravitaillement de la FINUL afin de renforcer le contrôle de la consommation des carburants (chap. II, par. 171).

Des retards variant de 11 à 67 jours ont été enregistrés dans l'exécution de 15 contrats. Toutefois, le versement de dommages-intérêts libératoires n'a pas été exigé. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions respectent strictement les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant le versement de garanties de bonnes fins et de dommages-intérêts libératoires dans le cadre de l'exécution des contrats (par. 201 et 203).

On a relevé 10 cas dans lesquels les prestations des fournisseurs n'ont pas été évaluées à intervalles réguliers. Le Comité recommande que l'Administration prenne des mesures afin d'assurer que toutes les missions se conforment strictement aux dispositions énoncées dans le Manuel des achats en ce qui concerne l'évaluation des prestations des fournisseurs (par. 207 b) et 208).

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, que les responsables de la FINUL prennent les mesures nécessaires pour veiller à ce que la base de données concernant les fournisseurs soit actualisée périodiquement. Le Comité a également recommandé que les responsables, tant de la FINUL que de l'ONUCI, se conforment strictement aux dispositions concernant les fournisseurs temporaires (par. 214 et 215).

Il a été établi que des passagers ne travaillant pas pour l'ONU ont voyagé à bord d'hélicoptères de la FINUL sans avoir demandé l'autorisation requise et sans avoir signé de décharge de responsabilité, au risque de

l'appui aux missions en ce qui concerne les dossiers portés à l'attention du Comité central de contrôle du matériel.

Le Système électronique de comptabilisation des carburants des émissions a été mis en place dans toutes les stations de ravitaillement de la FINUL et des informations à ce sujet ont été données aux principaux contingents. Des rapports sont établis tous les jours et des inspections périodiques sont effectuées pour vérifier les reçus et les fournitures par rapport aux stocks.

La FINUL est en train d'élaborer une instruction opérationnelle permanente pour faire en sorte que les dommages-intérêts libératoires puissent être calculés avec précision en vue d'être déduits par la suite de la facture du fournisseur. L'application des directives nécessitera une coopération étroite entre de nombreuses sections pour permettre une saisie précise des données. L'élaboration de l'instruction appropriée devrait être achevée au 31 janvier 2009.

L'obligation de procéder à des évaluations régulières des prestations des fournisseurs a été rappelée aux responsables des services demandeurs.

La FINUL a diffusé des lettres de réenregistrement aux 520 fournisseurs dont le nom figurait dans la base de données Mercury, qui étaient enregistrés avant le 31 décembre 2004 et a actualisé sa base de données en conséquence. La Mission actualise périodiquement le statut des fournisseurs.

La FINUL a mis en œuvre des mesures appropriées pour améliorer les procédures de gestion des vols et de service des passagers. À l'heure actuelle, la procédure standard consiste à afficher les listes de passagers la

mettre en cause la responsabilité financière de l'Organisation en cas de blessures ou de décès imputable à ces vols. Le Comité réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que la FINUL respecte strictement les règles concernant l'approbation des demandes de vol et la décharge de responsabilité pour le transport, à bord d'appareils appartenant à l'ONU, de passagers qui ne travaillent pas pour l'Organisation (par. 260 et 261).

Le Comité des commissaires aux comptes réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que les missions, de concert avec le Siège, formulent et mettent en œuvre des plans globaux de gestion des ressources humaines, notamment pour planifier les successions, afin d'attirer et de retenir le personnel possédant les qualifications et la formation requises (par. 285).

À la FINUL, sur un échantillonnage de 24 projets à effet rapide, on a signalé que 13 avaient été menés à bien, que 10 étaient en cours d'exécution et 4 projets avaient été retirés de la liste parce qu'ayant été financièrement pris en charge par un autre donateur. Il ressort des entretiens avec le Bureau des affaires civiles qu'un certain nombre de projets, qui ne répondaient pas aux critères définis pour les projets à effet rapide mais étaient jugés essentiels pour les communautés locales, avaient dû être entrepris. Le Comité recommande qu'en collaboration avec la direction des missions, l'Administration élabore des stratégies permettant de s'assurer que a) les projets à effet rapide sont exécutés dans les délais convenus et b) des contrôles physiques sont effectués pour veiller à ce que la qualité des travaux exécutés soit acceptable (par. 333 et 338).

veille du vol et à demander aux personnes qui ne travaillent pas pour l'ONU de remplir le formulaire requis concernant la décharge de responsabilité.

Le Plan d'action concernant les ressources humaines a été communiqué à toutes les missions pour application, le 1<sup>er</sup> juillet 2008. La mise en œuvre du plan suppose la collecte initiale d'un important volume de données. La FINUL est en train de réunir toutes les données, après quoi elle commencera à mettre en œuvre le plan.

La FINUL est résolue à veiller à ce que les projets à effet rapide soient menés à bien dans les délais convenus et effectue des contrôles physiques pour s'assurer que la qualité des travaux exécutés est acceptable.

## D. Bureau des services de contrôle interne

A/62/281 (Partie II)

Lors d'un audit de la FINUL, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a constaté que la Mission devait élaborer des indicateurs de succès et des mesures des résultats pour la composante politique et la composante affaires civiles de ses opérations, car ces

La FINUL élabore des indicateurs de succès et des mesures des résultats pour la composante politique et la composante affaires civiles de ses opérations. Après la prolongation du mandat de la FINUL, les rôles et responsabilités des unités administratives ont été décrits

---

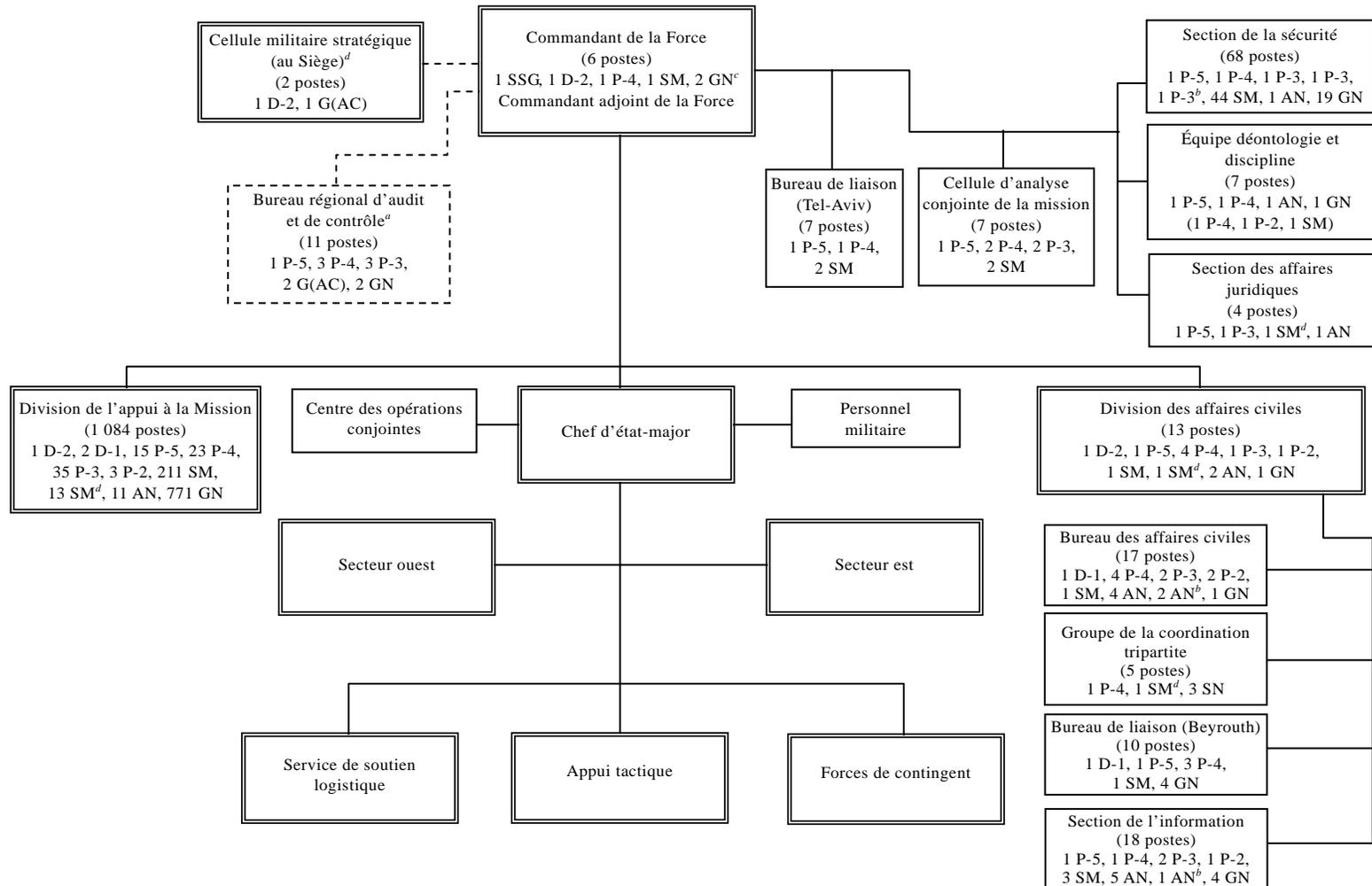
<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>paramètres sont indispensables pour évaluer l'efficacité des opérations. Le BSCI a aussi observé qu'après la prolongation du mandat de la FINUL, aucune circulaire n'avait été publiée pour décrire officiellement les rôles et les responsabilités des unités administratives et définir précisément les chaînes hiérarchiques (par. 27).</p>	<p>officiellement dans une circulaire du commandant de la Force qui définit précisément les chaînes hiérarchiques.</p>
<p>Les lacunes des mécanismes de sécurité de la FINUL mettent directement en péril la sécurité et la sûreté du personnel de la FINUL recruté sur le plan national lors de la crise qui a secoué le Liban en juillet et août 2006, et ont coûté la vie à un membre du personnel recruté sur le plan international et une personne de sa famille. Le Bureau a recommandé à la FINUL de respecter les politiques préconisées par le Département de la sûreté et de la sécurité et d'étendre le dispositif de relais et autres mécanismes de sécurité au personnel recruté sur le plan national, afin que tout le personnel soit informé des événements en cas de situation d'urgence (par. 28).</p>	<p>La FINUL respecte les directives du Département de la sûreté et de la sécurité concernant l'inclusion du personnel recruté sur le plan national dans le dispositif de relais et autres mécanismes de sécurité de la Mission.</p>

---

## Annexe

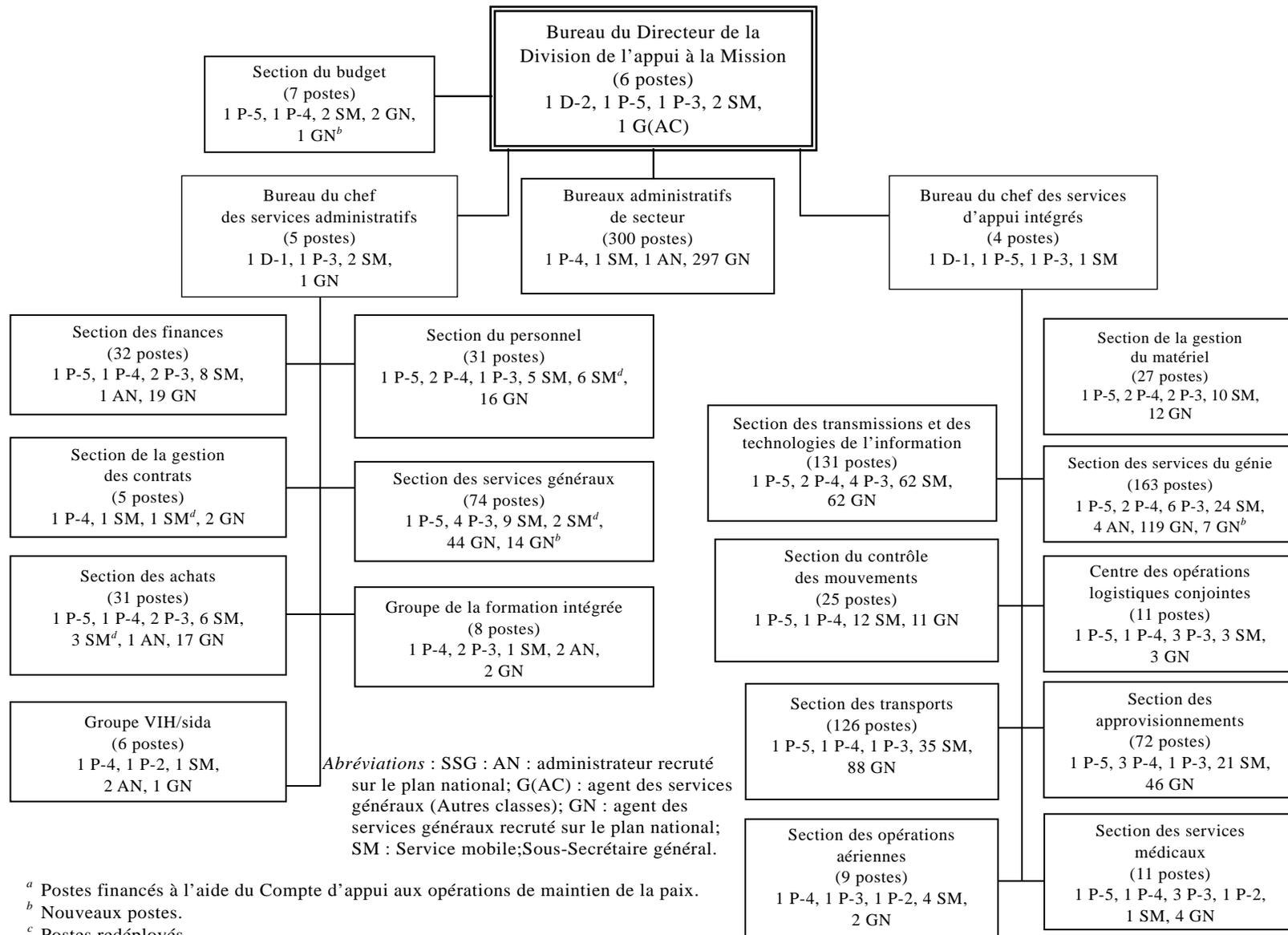
## Organigramme

## A. Opérations



*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : Service mobile; SSG : Sous-Secrétaire général.

## B. Division de l'appui à la Mission



<sup>a</sup> Postes financés à l'aide du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

<sup>b</sup> Nouveaux postes.

<sup>c</sup> Postes redéployés.

<sup>d</sup> Postes convertis en postes d'agent des Services mobiles sans changement de fonctions.

